

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DE NOGENT SUR VERNISSON – 15 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le **quinze décembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 décembre par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN (a reçu procuration de Dorothee GALOPIN), Jean-Marc SECQUEVILLE, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Dominique DENIS, Guy BENTEIO, Francis PERRIER, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Raul Da Silva Bras), Dorothee GALOPIN (a donné procuration à Jean-Loup OUDIN), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Philippe MOREAU)

Absente : Dominique DE WILDE

Sylvain PHILIPPOT est nommé secrétaire de séance.

INTERVENTION DE Mme BARRASSE, Présidente du Comité de Jumelage

Madame le Maire présente à l'Assemblée Madame Barrassé, Présidente du Comité de Jumelage, et lui cède la parole. Madame Barrassé remercie Madame le Maire de permettre au comité de jumelage de présenter ce soir le bilan de la rencontre citoyenne, qui s'est déroulée du 02 au 09 juillet 2017, entre les communes de Remetea-Bihor et Nogent sur Vernisson.

Madame Barrassé souligne que cette semaine a permis de montrer aux habitants de la commune qu'ils étaient des citoyens européens, de souligner que la Roumanie est un pays européen et que l'on pouvait « vivre l'Europe ensemble », thème du projet porté par le comité de jumelage.

Madame Barrassé indique que l'organisation de cette semaine a été rendue possible :

- par l'hospitalité des nogentais qui ont hébergé la délégation roumaine,
- par l'aide apportée par la Commune (accueil de la délégation, prêt du château, cérémonies de jumelage, pot de départ, etc.),
- par la délégation roumaine qui a souhaité présenter leurs traditions aux nogentais (dîner roumain, animation du repas de rue) et qui a prêté leur bus pour les déplacements locaux,
- par les associations nogentaises qui ont animé le repas et les cérémonies de jumelage,
- et enfin par l'investissement des bénévoles et des membres du comité de jumelage.

Madame Barrassé détaille le plan de financement de la rencontre citoyenne. Le coût d'organisation s'élève à 8 318.66 euros, qui ont été financés par la subvention municipale de 1 000 euros, la subvention européenne de 2 500 euros, le comité de jumelage sur ses fonds propres à hauteur de 3 190.52 euros, et par les participants à hauteur de 1 628.14 euros.

Madame Barrassé précise que 3 000 euros ont été dépensés sur la Commune de Nogent sur Vernisson. La subvention européenne, d'un montant total de 5 000 euros, a été versée en octobre après validation du rapport final de cette rencontre. La moitié de la subvention européenne revient à la commune roumaine pour le financement de leur voyage en France, l'autre moitié permet de financer la restauration en France durant le séjour.

La Commune ayant fait l'avance de la subvention européenne pour que le comité de jumelage puisse faire face aux dépenses, Madame Barrassé est heureuse de remettre à Madame le Maire un chèque de 5 000 euros en remboursement, et remercie une nouvelle fois la Commune pour l'aide apportée.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 24 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

La **prochaine réunion du Conseil Municipal** aura lieu en janvier 2018, à une date qui sera communiquée dès que possible.

Manifestations

Spectacle de fin d'année pour les enfants vendredi 22 décembre à 18h30 à l'espace des étangs

Vœux au personnel : mardi 09 janvier à 18h30 en mairie

Vœux du maire et de l'équipe municipale : samedi 13 janvier à 19h au gymnase

Mise en place du très haut-débit

Madame le Maire donne lecture d'un échange avec le Département du Loiret, relatif à la mise en place du très haut-débit, au Domaine du Baugé à Nogent sur Vernisson. Le Département a confirmé la mise en service de l'armoire de montée en débit serait priorisée. Une commande pourrait être lancée au 1^{er} trimestre 2018, avec une mise en service mi-2019.

Stationnement dans le centre-bourg

Suite à une demande des commerçants, Madame le Maire informe l'assemblée qu'une zone bleue sera mise en place dans la rue Aristide Briand. Suite aux interrogations de Monsieur Philippe Moreau concernant les zones bleues déjà délimitées, Madame le Maire précise qu'il s'agira d'une zone bleue avec disque obligatoire et stationnement limité à 15 minutes. Suite à une question de Madame Maryse Tripier, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'une zone bleue permet un stationnement compris entre 1h et 1h30, sauf en cas d'arrêté du maire réduisant cette durée. Madame le Maire souligne qu'il s'agit de lutter contre les voitures tampons.

Afin de pallier au problème de stationnement dans la rue Tribout (cars, camions de Faurécia), Madame le Maire informe le Conseil que des emplacements spécifiques pour les cars vont être matérialisés.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Réalisation plateforme au Baugé pour panneaux d'affichage : TPG 2 760 € TTC
- Mission complémentaire AMO Ecole maternelle : Avensia 18 846 € TTC
- Mission conseil DRPE (Document relatif à la protection contre les explosions) pour le local des services techniques (obligations liées au document unique) : Apave 1 440 € TTC

Concernant la plateforme au Baugé, Monsieur Sylvain Philippot précise qu'il s'agit d'un terrassement réalisé pour la mise en place du panneau d'affichage libre, et pour le déplacement du panneau d'informations municipales et de la boîte aux lettres de la Poste. Monsieur Francis Perrier signale que les travaux ont pris du retard et qu'il a autorisé l'entreprise à entreposer son tractopelle sur son terrain.

Concernant la mission complémentaire attribuée à l'AMO pour la construction de l'école maternelle, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'elle consistera au suivi par l'AMO de la future maîtrise d'œuvre afin de s'assurer du respect du programme établi et de l'enveloppe budgétaire.

Madame le Maire informe le Conseil de l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2017 pour le projet de réhabilitation de la canalisation d'eaux usées d'un montant de 47 710 €.

ORDRE DU JOUR

1/ Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement d'un parking en centre-bourg

Monsieur Jean-Marc Secqueville, Maire-Adjoint en charge des travaux, rappelle à l'assemblée l'organisation de la consultation pour le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un parking en centre-bourg.

La consultation des entreprises pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du parking, sur le site de l'ancien Atac, était composée comme suit :

- Tranche ferme VRD
- Tranche optionnelle 1 Sanitaires préfabriqués

- Tranche optionnelle 2 Eclairage public / bornes de recharge véhicules électriques
Trois variantes étaient également demandées :
- Pour la tranche ferme : Variante 1 réalisation de gravillonnage clair
Variante 2 réalisation de béton drainant de couleur vert
- Pour la tranche optionnelle 1 : Variante 3 : habillage bois des sanitaires

A l'issue de l'analyse des offres, établie par la maîtrise d'œuvre, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les tranches optionnelles ne seront pas affermies, au vue des offres des entreprises.

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux d'aménagement d'un parking en centre pour un montant de 146 962.72 € HT, soit 176 355.26 € TTC, se décomposant comme suit :

Tranche VRD	133 861.87 € HT	160 634.24 € TTC
Variante 1	- 1 350.90 € HT	- 1 621.08 € TTC
Variante 2	14 451.75 € HT	17 342.10 € TTC
Total	146 962.72 € HT	176 355.26 € TTC

- autorise Madame le Maire à signer le marché, tout avenant et tout document y afférent, avec l'entreprise Colas Centre Ouest – Agence Meunier,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (chapitre 23).

Au cours des débats, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les deux tranches optionnelles (sanitaires préfabriqués ; éclairage public et bornes de recharge) ne seront pas affermies en raison des offres financières trop élevées. Néanmoins, les travaux qui vont être réalisés prévoient les fourreaux et les attentes pour les réseaux, qui permettront de mettre en place ultérieurement un WC préfabriqué et l'éclairage public. Suite à une question de Monsieur Philippe Moreau sur l'incidence sur le montant des subventions, Monsieur Jean-Marc Secqueville confirme que la subvention sera ajustée en fonction du coût réel des travaux.

Monsieur Jean-Paul Pinaud souhaite avoir des précisions sur l'arrivée des différents fluides (électricité, bornes escaflux, etc.) nécessaires aux manifestations sur le site, ou au déplacement des différents marchés organisés par la Commune. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que la conception du parking permettra son évolution, et suggère de recourir à des coffrets électriques provisoires pour les différentes manifestations. Madame le Maire rappelant que les marchands présents le jeudi matin ne semblent pas favorables au déplacement du marché, Madame Véronique Dal Pont souligne que la décision ne leur revient pas.

A la fin des débats et suite aux allégations relatives à ses absences en réunion, Madame Monique Piot souhaite revenir sur l'organisation de la commission Ouverture des Plis. Elle précise que la 1^{ère} réunion, à laquelle elle était absente, est généralement uniquement consacrée à l'ouverture des plis, et que lors de la 2^{ème} réunion consacrée à la présentation de l'analyse des offres, elle était bien présente.

2/ Opération de construction de l'école maternelle : demande de subvention au titre de la DETR 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de construction d'une école maternelle, sur le site actuel de l'école élémentaire publique, pour laquelle la Commune s'est adjoint une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le Bureau d'Etudes Avensia.

Le bureau d'études a établi le programme d'aménagement et son coût prévisionnel après études du site d'implantation, ainsi que recueil et analyse des besoins. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 784 054.91 € HT, soit 2 138 360.90 € TTC.

Madame le Maire expose que la loi NOTRe et le décret n° 2016-892 ont introduit l'obligation de produire une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur à 150 % des recettes réelles de fonctionnement pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2017 s'établissent à 1 784 343 euros ; à titre indicatif, elles s'établissent à 1 729 664.41 euros sur une exécution budgétaire arrêtée ce jour. Le

coût prévisionnel de l'opération est donc inférieur au seuil établi par la loi NOTRe et le décret n° 2016-892, et exonère la Commune de la réalisation de l'étude d'impact pluriannuel.

A titre indicatif tout de même, Madame le Maire précise que le coût de fonctionnement 2016 de l'école maternelle actuelle s'établit à 108 459.99 euros (charges de personnel incluses). La vétusté du bâtiment et son éloignement du restaurant scolaire situé sur le site de l'école élémentaire entraînent divers surcoûts (chauffage, transport scolaire journalier pour les enfants de maternelle, etc.). La construction de ce nouvel équipement devrait permettre à la fois la création d'un bâtiment fonctionnel et moderne, et la réduction des coûts de fonctionnement de l'école maternelle.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que ce programme de travaux est éligible d'une part à la DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), et d'autre part au Fonds départemental d'Aide à l'Equipement communal auprès du Département du Loiret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'opération de construction de l'école maternelle publique, pour un montant prévisionnel de 1 784 054.91 € HT, soit 2 138 360.90 € TTC,
- adopte le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Honoraires	239 500.58 €	Subventions	
Travaux	1 529 656.53 €	DETR 2018 (35 %)	350 000,00 €
Charges foncières	14 897.80 €	Département (4.48 %)	80 000,00 €
		Autofinancement	1 354 054.91 €
Total Dépenses HT	1 784 054.91 €	Total Recettes HT	1 784 054.91 €

- sollicite une subvention de 350 000 euros au titre de la DETR 2018, soit 35 % d'un montant de dépenses plafonnées à 1 000 000 euros HT,
- sollicite une subvention de 80 000 euros au titre du Fonds départemental d'Aide à l'Equipement communal auprès du Département du Loiret,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018.

Au cours des débats, et à la demande de Madame Monique Piot, il est précisé que les charges foncières indiquées dans le plan de financement concernent les différentes taxes liées au permis de construire. Suite à une question de Madame Maryse Tripier concernant le plan d'implantation de la future école, Madame le Maire précise que le plan est encore à l'étude, et que le futur architecte devrait être choisi d'ici la fin janvier 2018.

3/ Mise en œuvre des Ad'AP 2018 : demande de subvention au titre de la DETR 2018

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE, Maire-Adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2015-062 en date du 27 novembre 2015, portant adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à mettre en œuvre pour la mise en accessibilité des ERP communaux.

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE expose que le programme 2018 de travaux de mise en accessibilité concernerait les bâtiments communaux suivants : Stade-Vestiaires, Maison des Associations et MLC, pour un coût prévisionnel de 19 175 € HT, soit 23 010 euros TTC.

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE informe le Conseil Municipal que ce programme de travaux est éligible à la DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme de travaux 2018 relatif à la mise en œuvre de l'Ad'AP,

- adopte le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Programme 2018 Ad'AP	19 175,00 €	Subventions	
<i>Vestiaires – Stade de football</i>	<i>12 625,00 €</i>	DETR 2018 (35 %)	6 711,00 €
<i>Maison des associations</i>	<i>1 580,00 €</i>		
<i>MLC</i>	<i>4 970,00 €</i>		
		Autofinancement	12 464,00 €
Total Dépenses HT	19 175,00 €	Total Recettes HT	19 175,00 €

- sollicite une subvention de 6 711 euros au titre de la DETR 2018, soit 35 % du montant du projet,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que la mise en accessibilité du château, initialement prévue sur le programme 2018, a été reportée, d'une part en raison des travaux lourds qu'il faudrait réaliser (mise aux normes de sanitaires avec des murs porteurs, etc.), d'autre part en raison du rendu des diagnostics concernant le bâtiment de la mairie. Il précise qu'une étude assez complète avait été réalisée précédemment sur les possibilités de transfert de la mairie au château, et qu'il convient d'engager une réflexion commune sur le devenir de la mairie et du château, compte-tenu des premières estimations financières relatives à une rénovation de la mairie. Soulignant la problématique d'une des tours qui semble s'écarter du bâti principal, Madame Monique Piot précise que cela était déjà le cas lors de la réalisation de l'étude évoquée. Enfin, Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que la Commune a six ans pour réaliser la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

4/ Opération de réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2017-068 en date du 29 septembre 2017, adoptant le projet de réhabilitation de la canalisation d'eaux usées rue du 11 novembre, et autorisant le lancement de consultation des entreprises au vu du rapport de la maîtrise d'œuvre, ainsi que le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le montant prévisionnel de l'opération de réhabilitation de la canalisation d'eaux usées s'élevait à 298 959.96 euros HT.

Madame le Maire expose que l'aide financière de l'Agence de l'Eau est conditionnée à l'engagement de la collectivité à réaliser ces travaux selon la charte qualité des réseaux d'assainissement collectif, qui doit être acté par délibération du conseil municipal.

La charte qualité est une « charte des bonnes pratiques », un outil qui doit permettre d'assurer la fiabilité et la pérennité des réseaux d'assainissement. Sous charte qualité, les acteurs de l'opération s'engagent à :

- réaliser des études préalables complètes
- examiner et proposer toutes les techniques existantes
- choisir les intervenants selon le principe du mieux-disant
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés

Madame le Maire rappelle que pour réaliser cette opération, la Commune s'est adjoint une mission de maîtrise d'œuvre, assurée par le bureau d'études IRH Ingénieur conseil, avec lequel ont été menées les études préalables nécessaires à la réalisation du rapport de projet (étude géotechnique, plan topographique), ainsi que les documents de consultation des entreprises qui prévoient l'attribution du marché à l'offre mieux-disante.

Considérant que l'opération a été menée dans le respect de la charte qualité, Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre une délibération complémentaire, dans laquelle la Commune s'engage à réaliser l'opération sous charte qualité et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme son engagement à réaliser l'opération de réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées, selon la Charte Qualité des réseaux d'assainissement,
- autorise Madame le Maire à solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour cette opération de réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées.

5/ Tarifs 2018 du Columbarium

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les tarifs du columbarium à compter du 1^{er} janvier 2018, avec une augmentation de 2 %, comme suit :

<u>Concession Columbarium</u>	Tarifs 2018
15 ans	301.00 €
30 ans	587.00 €
50 ans	913.00 €

Emplacement 2 urnes : 50 % en plus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une voix contre (Maryse TRIPIER) et 20 voix pour, approuve les tarifs du columbarium à compter du 1^{er} janvier 2018.

6/ Accord de principe pour la cession d'une partie de la parcelle AM 21

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est portée acquéreur, par acte de préemption, des parcelles cadastrées AM 21 (pour partie) et AM 22, située Impasse de la Fontaine, afin d'anticiper les problèmes de flux et de stationnement des véhicules que va vraisemblablement entraîner l'implantation future de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente la partie de la parcelle AM 21, d'une superficie de 900 m², sur laquelle sont implantées une maison d'habitation et une dépendance, et de conserver comme prévu la parcelle AM 22 en vue d'un éventuel aménagement en parking.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir donner un accord de principe pour la cession de cette partie de la parcelle AM 21.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe pour la cession partielle de la parcelle AM 21 ,
- autorise Madame le Maire à saisir le Service des Domaines, à engager les démarches nécessaires à cette cession et à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Monique Piot, Madame le Maire précise que les actes de cessions ont bien été signés et que la Commune est propriétaire des deux parcelles.

7/ Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales incomplètes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes des délibérations portant création des différentes commissions municipales, et fixant à 6 le nombre de ses membres, outre le Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la composition d'une commission municipale doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre une expression pluraliste. Cinq sièges sont donc attribués au groupe majoritaire et un siège au groupe minoritaire.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc LAUVERJAT de son mandat de conseiller municipal, issu du groupe majoritaire, huit commissions municipales sont désormais incomplètes et il convient de désigner un nouveau membre représentant le groupe majoritaire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

7-1/ Commission Plan communal de sauvegarde

Monsieur Jean-Luc PICARD se portant candidat :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Luc PICARD, membre de la commission municipale « Plan Communal de Sauvegarde », qui sera donc désormais composée, outre le maire, des conseillers municipaux suivants :

- Groupe majoritaire : Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE, Jean-Paul PINAUD, Raul DA SILVA BRAS, Jean-Luc PICARD
- Groupe minoritaire : Philippe MOREAU

7-2/ Commission Communication

Monsieur Guy BENTEIO se portant candidat :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Guy BENTEIO, membre de la commission municipale « Communication », qui sera donc désormais composée, outre le maire, des conseillers municipaux suivants :

- Groupe majoritaire : Jean-Loup OUDIN, Jean-Paul PINAUD, Isabelle CAILLEAU, Francis PERRIER, Guy BENTEIO
- Groupe minoritaire : Maryse TRIPIER

7-3/ Commission Enfance-Jeunesse

Madame Gratiane DES DORIDES se portant candidate :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Gratiane DES DORIDES, membre de la commission municipale « Enfance Jeunesse », qui sera donc désormais composée, outre le maire, des conseillers municipaux suivants :

- Groupe majoritaire : Jean-Loup OUDIN, Annie GREGOIRE, Dorothée GALOPIN, Raul DA SILVA BRAS, Gratiane DES DORIDES
- Groupe minoritaire : Sophie MALGOURIS.

7-4/ Commission Travaux

Madame Bernadette CORJON se portant candidate :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette CORJON, membre de la commission municipale « Travaux », qui sera donc désormais composée, outre le maire, des conseillers municipaux suivants :

- Groupe majoritaire : Sylvain PHILIPPOT, Jean-Marc SECQUEVILLE, Jean-Luc PICARD, Raul DA SILVA BRAS, Bernadette CORJON
- Groupe minoritaire : Philippe MOREAU

7-5/ Commission Eau et Assainissement

Madame Bernadette CORJON se portant candidate :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette CORJON, membre de la commission municipale « Eau et Assainissement », qui sera donc désormais composée, outre le maire, des conseillers municipaux suivants :

- Groupe majoritaire : Jean-Marc SECQUEVILLE, Jean-Paul PINAUD, Sylvain PHILIPPOT, Jean-Luc PICARD, Bernadette CORJON
- Groupe minoritaire : Monique PIOT

7-6/ Commission Associations

Monsieur Raul DA SILVA BRAS se portant candidat :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Raul DA SILVA BRAS, membre de la commission municipale « Associations », qui sera donc désormais composée, outre le maire, des conseillers municipaux suivants :

- Groupe majoritaire : Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN, Véronique DAL PONT, Dorothée GALOPIN, Raul DA SILVA BRAS
- Groupe minoritaire : Sophie MALGOURIS

7-7/ Commission Manifestations

Monsieur Sylvain PHILIPPOT se portant candidat :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Sylvain PHILIPPOT, membre de la commission municipale « Manifestations », qui sera donc désormais composée, outre le maire, des conseillers municipaux suivants :

- Groupe majoritaire : Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN, Annie GREGOIRE, Dorothée GALOPIN, Sylvain PHILIPPOT
- Groupe minoritaire : Dominique DENIS

7-8/ Commission Ouverture des Plis

Monsieur Jean-Loup OUDIN se portant candidat :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Loup OUDIN, membre de la commission municipale « Ouverture des plis », qui sera donc désormais composée, outre le maire, des conseillers municipaux suivants :

- Groupe majoritaire : Jean-Marc SECQUEVILLE, Raul DA SILVA BRAS, Sylvain PHILIPPOT, Jean-Luc PICARD, Jean-Loup OUDIN
- Groupe minoritaire : Monique PIOT

8/ Reclassement de chemins ruraux goudronnés en voies communales

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'exercice de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » exercée par l'ancienne communauté de communes de Châtillon-Coligny, sur toute la voirie communale classée, d'intérêt communautaire, et sur la voirie rurale d'intérêt communautaire composée des chemins ruraux goudronnés.

Suite à la création de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais, issue de la fusion de trois anciennes communautés de communes (dont celle de Châtillon-Coligny), l'exercice de cette compétence, effectuée à des degrés divers sur les anciens territoires communautaires, sera harmonisé.

Afin de préparer cette harmonisation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reclasser les chemins ruraux goudronnés sur lesquels l'ancienne communauté de communes intervenait, mentionnés ci-après, dans le domaine public routier communal, en voies communales :

Indentification CR	Longueur	Largeur moyenne	Caractéristiques Bande de roulement
Chemin de la Coudre	550 m	3 m	Gravillonnage
Chemin de la Mivoie	705 m	3,5 m	En enrobé
CR31 des Barres (du CD41 au CD835)	920 m	3 m	En enrobé
CR32 des Barres (du CD41 à la Métairie)	430 m	3 m	En enrobé
La Grande Métairie	400 m	3 m	En enrobé
CR37 des Avrils à Praslins	990 m	2,5 m	Gravillonnage
CR22 dit Chemin des Fourneaux	400 m	3 m	Gravillonnage
Chemin des Vignes	780 m	3 m	Gravillonnage
Rue de l'Ane vert	130 m	4 m	En enrobé
Chemin Saint Lazare	260 m	3 m	En enrobé
Chemin des Barillons	300 m	3 m	En enrobé
Total longueur de voirie concernée	5 865 m		

Madame le Maire expose les régimes et obligations juridiques des voies communales et des chemins ruraux, et précise que le classement de ces chemins ruraux en voies communales n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En conséquence, aux termes de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement est prononcé par le Conseil Municipal.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide le classement dans le domaine public routier communal, en voies communales, des chemins ruraux goudronnés mentionnés dans la présente délibération,
- donne mandat à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Marc Secqueville informe le Conseil qu'il a présenté sa candidature au président de la communauté de communes pour intégrer deux commissions communautaires : « Bâtiments et espaces verts », en lieu et place de Monsieur Lauerjat, et « Voirie et éclairage public ».

Concernant la commission Voirie, il a fait acte de candidature, car il déplorait que la Commune n'ait pas de représentant dans cette commission, bien que Madame le Maire y ait été conviée récemment. Madame Monique Piot rappelle que la répartition des conseillers communautaires dans les commissions avait été faite en fonction des choix personnels des élus. Monsieur Jean-Marc Secqueville déplorait tout de même cette situation, car la Commune souhaite engager une réflexion sur la rénovation des trottoirs. De plus, Madame le Maire souligne que cette commission communautaire est importante, car une réflexion va s'opérer sur le lissage de l'exercice de la compétence voirie, qui pourrait avoir des conséquences importantes et qu'il est donc important d'y avoir un représentant.

9/ Convention de prêt du minibus aux associations

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des associations nogentaises sollicitent le prêt du minibus pour leurs activités.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention de prêt du minibus aux associations nogentaises, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention avec les associations qui en feraient la demande.

Vu le projet de convention, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve la convention de prêt du minibus aux associations nogentaises, telle qu'annexée à la présente,
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec les associations qui en feraient la demande.

Au cours des débats, et suite à une question de Madame Monique Piot, Madame le Maire précise qu'il s'agit de la même convention utilisée pour le prêt du minibus au collège.

10/ Convention « Accès à mon compte partenaire » avec la CAF

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre la Commune et la CAF du Loiret « Accès à mon compte partenaire ».

La convention a pour but de permettre aux agents communaux en charge des services périscolaires d'avoir accès aux éléments nécessaires aux inscriptions et à la facturation des utilisateurs de ces services.

Vu la convention entre la Commune et la CAF, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention « Accès à mon compte partenaire » entre la CAF et la Commune de Nogent sur Vernisson,
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention, et tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe Moreau souhaite aborder la problématique du stationnement des camions de l'usine à la pointe nord, et sur les trottoirs rénovés récemment. Il souligne l'état dégradé des trottoirs, notamment rue de la gare. Ce stationnement important des camions est très problématique, d'une part pour les habitations en raison des nuisances sonores (un collectif contre le bruit lié à l'usine s'est d'ailleurs monté), d'autre part pour la circulation des véhicules. Madame le Maire précise qu'elle a été récemment contactée par un habitant, rue de la gare, à propos des nuisances sonores. Monsieur Philippe Moreau suggère de proposer aux camions de l'usine un autre emplacement de stationnement, à la zone artisanale par exemple. Madame Isabelle Cailleau estime que la superficie de l'usine devrait permettre à l'entreprise de prévoir un stationnement pour les camions sur son site. Monsieur Jean-Marc Secqueville signale que les camions arrivent en semaine avant l'heure d'ouverture du site, et a noté également les dégradations occasionnées au parking devant le gymnase. Madame le Maire précise que les mêmes dégradations sont constatées, avenue Tribout, accompagnées de nombreux déchets. Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur les possibilités de verbalisation des camions, qui se garent sur des emplacements où le stationnement est interdit. Monsieur Jean-Marc Secqueville souligne que les problèmes liés aux camions de l'usine sont constatés essentiellement les week-ends et rappelle que le policier municipal ne travaille qu'un

samedi matin sur deux. Monsieur Philippe Moreau revient sur les possibilités de stationnement à la zone artisanale, devant la déchetterie par exemple, et suggère d'engager une réflexion avec la communauté de communes sur les possibilités d'aménagement de l'espace, afin d'organiser au mieux les flux de camions nécessaires au fonctionnement de l'usine. Madame le Maire et Monsieur Jean-Luc Picard craignent que les camions ne dégradent les accotements dans la zone artisanale, et que les problèmes ne soient que déplacés. Madame Monique Piot souhaite revenir sur les aménagements envisagés, rue Tribout, pour le stationnement des cars, et souhaite savoir si le stationnement des camions sera traité en même temps. Concernant les cars, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il s'agit d'emplacements spécifiques, qui seront tracés le long de la voirie. Concernant le parking rue Tribout, il précise que sa rénovation a été évaluée à environ 40 000 euros. Messieurs Jean-Marc Secqueville et Philippe Moreau estiment que, puisque les dégradations de ce parking étant dues essentiellement à l'activité de l'usine, il faudrait se tourner vers l'entreprise pour une éventuelle participation financière. Monsieur Raul Da Silva Bras suggère de tracer des emplacements de stationnement, et rappelle qu'une interdiction des poids lourds dans le centre-bourg est indiquée à la pointe nord. Monsieur Philippe Moreau rappelle que rien dans la réglementation n'interdit de stationner en travers de places tracées. Concernant l'interdiction des poids-lourds dans le centre-bourg, Madame Monique Piot rappelle les circuits de desserte de l'usine par les poids-lourds, et que l'interdiction ne concerne pas la desserte locale.

Monsieur Jean-Luc Picard signale des problèmes de réception de la télévision, et souhaite savoir si une antenne 4G a été récemment installée sur le château d'eau. Madame le Maire confirme qu'un opérateur a demandé l'accès au château, auprès du délégataire de la Commune. Concernant les problèmes de réception de la télévision, Madame Bernadette Corjon signale l'existence d'un numéro spécifique à appeler en cas de difficulté, et qui est disponible en mairie.

Monsieur Jean-Marc Secqueville souhaite revenir sur l'intervention d'habitants du Baugé en fin de séance du dernier conseil, notamment sur les dires d'un habitant à propos d'un terrain communal en vente qui ne serait pas entretenu. Messieurs Jean-Marc Secqueville et Jean-Luc Picard se sont rendus sur site pour vérifier. Il s'avère que le terrain avait bien été entretenu en septembre par les services techniques. Il déplore cette critique non fondée contre les services. Concernant la demande relative à l'entretien des fossés, après vérification sur site, notamment rue de la grailotte, il s'avère que le curage des fossés n'a pas été réalisé depuis plus de vingt ans. Cette opération est très délicate, en raison de la présence des réseaux. En concertation avec Madame Bernadette Corjon, Monsieur Jean-Marc Secqueville va proposer la réalisation d'un programme pluriannuel de curage des fossés, sur la base de 5 kms par an, sur 4 ans, sachant que le coût du curage est évalué à 1,50 euros le mètre linéaire. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que la Commune est intervenue ces dernières années sur les réseaux d'eaux pluviales, mais concède qu'en effet une action reste à mener sur le curage des fossés.

Monsieur Jean-Paul Pinaud informe l'assemblée que les agendas de poche ne seront disponibles qu'en début d'année, suite à une défaillance de notre fournisseur. Il sollicitera dès que possible les conseillers municipaux pour la mise sous pli et la distribution des différents documents qui seront transmis à la population cette année (agenda, plan de Nogent, édition de la Feuille et enquête sur la vidéoprotection). Suite à une question de Madame Monique Piot, Monsieur Jean-Paul Pinaud contactera le SMICTOM pour une distribution éventuelle de leurs documents, en même temps que les documents communaux.

Fin de séance : 21h35

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 15 décembre 2017			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		